Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le - 1 AOUT 2025
ID : 061-200066256-20250717-23_2025-AU

Gouffern en Auge

DECISION DU MAIRE N° 23 / 2025

OBJET : Vente du camion Renault immatriculé 2360 VJ 61

Le Maire de GOUFFERN EN AUGE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n° 2020-04-03 du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. le Maire, par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique,

Considérant que le camion Renault immatriculé 2360 VJ 61 mis en circulation le 15 novembre 2000 présente de nombreux défauts interdisant son passage au contrôle technique obligatoire pour le maintenir sur la route,

Considérant que le coût des nombreuses réparations nécessaires a été jugé inapproprié au regard de l'ancienneté du véhicule,

Considérant la publicité réalisée sur les réseaux habituels de la commune relative à la mise en vente en l'état du véhicule précisant qu'il n'était absolument pas en état de circuler,

Considérant que 5 offres ont été reçues dans les délais, trois d'un montant de 500 €, une d'un montant de 700 € et une d'un montant de 1000 €,

Considérant que l'offre de M. DESPRES Patrick, 147 Impasse des Noisetiers 61120 VIMOUTIERS d'un montant de 1000 € est la mieux-disante

DECIDE

Article 1 : de retenir l'offre de M. DESPRES Patrick, 147 Impasse des Noisetiers 61120 VIMOUTIERS d'un montant de 1000 € pour l'achat du camion Renault immatriculé 2360 VJ 61.

Article 2 : que le camion ne pourra être enlevé par M. DESPRES qu'après paiement au Trésor Public d'un montant de 1000 €,

Article 3 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services et M. le responsable du service de gestion comptable de Flers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GOUFFERN EN AUGE,
Le 17 juillet 2025
Le Maire,
Philippe TOUSSAINT

MAIRIE de GOUFFERN en AUGE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
61310 ORNE